nss1277 – Dossier Sciences/Part. – 18.05.16 – 19.10.17 – 13.12.17

Dossier : « Les sciences / recherches participatives dans la production des savoirs naturalistes »

**La participation de la société civile à la recherche en matière d’environnement : les citoyens face au double cens caché participatif**

Jean-Gabriel Contamin1, Martine Legris2,\*, Émilie Spruyt3

1 Science politique, Université Lille 2, CERAPS, Lille, France

2 Sociologie, Université Lille 2, CERAPS, Lille, France

3 , Université Lille 2, CERAPS, Lille, France

\* Auteur correspondant : [mart.revel@gmail.com](mailto:mart.revel@gmail.com)

**Résumé –** Depuis les travaux de Daniel Gaxie (1978), on considère que la démocratie représentative se heurte à un « cens caché » qui conduit une majorité de citoyens à s’abstenir de toute participation politique effective alors même que rien, en droit, ne les empêche de participer. Suite au développement de procédures participatives, plusieurs auteurs ont montré que ce « cens caché » valait aussi en matière de démocratie participative ou délibérative. L’enjeu de cet article est de s’interroger sur l’effectivité de ces mécanismes d’autocensure lorsque l’on étudie la participation des citoyens non plus dans le cadre de procédures politiques institutionnalisées, mais dans le cadre de processus de recherche, à un moment où les institutions demandent de plus en plus souvent aux chercheurs d’ouvrir leurs équipes à des représentants de la société civile. Il s’agit dès lors, en s’appuyant d’une part sur une étude quantitative menée sur les 9 297 projets de recherche du PCRD7 et, d’autre part, sur une étude qualitative de quinze projets collaboratifs en matière d’environnement, de montrer que la participation, en l’espèce, se heurte à un double cens caché participatif : du fait de la sélection parmi les citoyens et les organisations de la société civile qui participent, mais aussi en raison des modalités de cette participation et de ses effets sur le fonctionnement des projets de recherche eux-mêmes.

**Mots-clés :** participation / société parcivile / autocensure / recherche participative /  démocratie

**Abstract –** Since Gaxie’s seminal work (1978), representative democracy is usually said to be bound to a “cens caché” which leads a majority of citizens to refrain any political participation although nothing, in law, prevent them from acting Following the participatory designs’ rise, a set of actors have demonstrate that this “cens caché” applies also to deliberative or participatory democracy. The stake of this paper is to question the efficiency of those self censorhip when not studying citizens’ participation in the frame of institutionalized procedures anymore but in the frame of research process, at a time when institutions ask more and more often the researchers to open their teams to civil society. We will show that this participation, in practice, comes up against a double participatory “cens caché”: there is simultaneously the selection between the citizens and the organizations of civil society called for participation, and between various modalities of this participation and its effects on the research projects performance. This study will use a survey of 9.297 FP7 projects and fifteen case studies of participative research projects on environmental issues, coming from the European project CONSIDER.

**Keywords :participation, civil society organisations, self censorship, participatory research, democracy**

« [Le fait que cela soit associatif plutôt qu’autre chose], cela n’avait pas un intérêt primaire, mais secondaire. Car il me semble que dans l’appel d’offre européen, parfois ils vous décrivent la physionomie de votre projet, et je crois qu’ils disaient que le projet devait impliquer toutes les parties prenantes ; donc les industriels, le secteur public, les associations, les ONG, etc. Et donc probablement j’avais derrière la tête qu’il fallait que je coche les cases quoi » (entretien avec X[[1]](#footnote-1), un porteur de projet PCRD7, juin 2013).

X est directeur de recherche dans un grand institut de recherche français. Spécialiste reconnu en biochimie, il a été à l’origine du projet de recherche Px, soutenu par l’Union européenne dans le cadre du programme PCRD7[[2]](#footnote-2), qui regroupait plus d’une vingtaine de partenaires, pour l’essentiel académiques et industriels, issus de douze pays européens, et visait à favoriser l’utilisation de matériaux végétaux à destination de l’industrie. Le consortium compte aussi une association relevant de la société civile qui est directement intégrée au processus de recherche à deux titres : pour mener des études d’évaluation et pour diriger le *work package*[[3]](#footnote-3) dédié à la dissémination. Le consortium s’est aussi doté d’un comité d’experts extérieurs d’une douzaine de membres chargés de proposer des recommandations en réaction à la présentation du rapport annuel du projet. Dans ce comité se trouvent des représentants de l’industrie, de l’agriculture, des syndicats de salariés et de la Commission européenne, ainsi qu’un représentant d’une des principales organisations mondiales de défense de l’environnement.

Le projet Px est représentatif d’une tendance aujourd’hui croissante dans le monde de la recherche. L’impératif délibératif (Blondiaux et Sintomer, 2002), après s’être imposé dans le domaine politique, mais aussi dans bien d’autres domaines (économique, éducatif, etc.)[[4]](#footnote-4), touche à son tour le domaine de la science. Alors que le mode de fonctionnement même de cet univers, fondé sur une quête de la vérité contre la logique de la doxa, était supposé le rendre imperméable à cet impératif, à ces modalités tenant de la « cité civique » (Boltanski et Thévenot, 1991), la remise en cause de la vision objectiviste et scientiste de la science, la prise de conscience que l’espace scientifique relève pour partie des mêmes dynamiques que les autres espaces sociaux (Bourdieu, 1976 ; Latour, 1987), ont conduit à remettre en cause la frontière entre les scientifiques et les « profanes[[5]](#footnote-5) » et à laisser penser que, dans une logique de démocratie technique, la science gagnerait à s’ouvrir à la collaboration avec ce que nous pouvons qualifier, en comparaison avec l’univers politique, de « société civile[[6]](#footnote-6) ». L’émergence et le développement des dispositifs d’aide à la recherche qui conditionnent cette aide à la mise en place d’une collaboration entre chercheurs et citoyens sont du reste représentatifs de l’imposition progressive de l’impératif délibératif dans le monde de la recherche.

Ce que révèlent, toutefois, la citation mise en exergue et, plus largement, l’organisation et le fonctionnement du projet Px, ce sont les difficultés auxquelles peuvent être confrontés celles et ceux qui entrent dans une telle collaboration. D’abord, parce qu’il peut s’agir d’une collaboration forcée plutôt que voulue : des membres de la société civile sont intégrés pour « cocher une case », au moins au début, quand ce type de collaboration n’a jamais été expérimenté. Ensuite, parce que ce ne sont pas n’importe quels partenaires qui sont intégrés, mais ceux qui en ont les ressources. L’association qui est membre du consortium est une association d’un type particulier, spécialisée dans la recherche en matière environnementale, avec une vocation militante, mais aussi professionnelle, au point d’avoir discuté de l’opportunité de se transformer en entreprise. Ses membres sont eux-mêmes, bien qu’associatifs, des « professionnels » de la recherche, au triple sens où ils ont suivi des formations à la recherche (souvent jusqu’au doctorat), ont donc des savoir-faire en matière de recherche et vivent de ces recherches[[7]](#footnote-7). C’est du reste parce que la personne qui a aidé X à monter le projet était membre de ladite association que le lien a été réalisé. Quant à l’autre association qui participe au projet, elle a été pour partie choisie en raison de sa modération relative sur les questions d’environnement. Comme le rappelle le promoteur du projet, il avait initialement pour idée d’intégrer des organisations plus revendicatives, mais on le lui a déconseillé. Du reste, ajoute-t-il, ces organisations tendraient à refuser de participer à de tels projets pour ne pas risquer d’être déconsidérées : « Elles estiment que rien que le fait que l’Europe finance un tel projet, c’est un péché mortel. » Et même l’association finalement associée via le comité d’experts extérieurs a d’abord explicitement refusé de participer en tant que membre du consortium : « Vraiment pas longtemps avant la soumission, ils se sont retirés en tant que partenaires, parce que ce n’était pas prioritaire pour eux et qu’ils ne se sentaient pas complètement à l’aise. »

Ce que cet exemple montre aussi, c’est que ce ne sont pas n’importe quelles tâches qui sont assignées aux partenaires de la société civile. Seul le partenaire le plus proche du monde de la recherche est associé aux opérations de recherche elles-mêmes. Encore doit-il accepter que ce soient les autres partenaires qui lui imposent son terrain d’investigation et qu’il soit essentiellement chargé de la tâche de dissémination de l’étude. Quant à l’autre partenaire, il n’intervient que très marginalement, puisqu’une seule fois par an et au sein d’un organe dans lequel son point de vue est mêlé à celui d’acteurs qui relèvent d’autres mondes et d’autres logiques. X s’interroge du reste, même dans cette configuration minimale, sur l’utilité de l’intervention du représentant de cette association : « Il rabâche le même message à chaque réunion. Je ne dirais pas que c’est super utile en fait [...]. J’imagine qu’à la fin il va mettre cela dans son petit [sic] rapport. »

Ce que semble donc indiquer cet exemple, c’est que des logiques proches de ce que Daniel Gaxie (1978) a nommé le « cens caché » en matière politique prévalent en matière de recherche collaborative, comme certains ont pu montrer qu’elles prévalent dans l’univers de la démocratie participative « traditionnelle ». De fait, depuis les travaux de Gaxie, on considère que la démocratie représentative se heurte à un « cens caché » qui conduit une majorité de citoyens à s’abstenir de toute participation politique effective alors même que rien, en droit, ne les empêche de participer : selon cet auteur (pp. 254-255), « en provoquant l’exclusion électorale des agents culturellement et/ou socialement dominés, les inégalités de politisation fonctionnent comme un cens caché et aboutissent aux mêmes résultats – de façon certes atténuée – que les restrictions du droit de vote et les conditions d’éligibilité posées aux XVIIIe et XIXe siècles pour écarter les femmes et les classes dangereuses ». Suite au développement de procédures participatives, plusieurs auteurs ont pu montrer que ce « cens caché » valait aussi en matière de démocratie participative ou délibérative (Blatrix, 2002 ; Gourgues, 2013) : en valorisant des formes « intellectualisées » de participation, ces dispositifs auraient en effet paradoxalement tendance à renforcer les inégalités de participation, si bien que l’on constaterait une « sous-représentation des personnes appartenant aux groupes dominés (précaires, jeunes, population d’origine immigrée) dans les expériences participatives en France (Bacqué et Sintomer, 2011, pp. 15-16) comme ailleurs (Abers, 2000), et que la participation ne porterait pas sur les tâches les plus décisives. »

À l’aune de l’exemple présenté ci-dessus, il semblerait donc que, comme en matière politique, des mécanismes de censure et d’autocensure en viendraient à réserver la participation dans les processus de recherche collaboratifs à des individus et groupes très particuliers, eux-mêmes déjà très socialisés à l’univers scientifique, et à limiter, pour l’essentiel, cette participation à des tâches marginales au regard du processus de recherche, en dépit même des dispositifs de plus en plus nombreux[[8]](#footnote-8) mis en place pour inciter les chercheurs à ouvrir leurs équipes à des représentants de la « société civile[[9]](#footnote-9) » et à « démocratiser » la science.

C’est précisément cette hypothèse que les auteurs aimeraient tester et documenter en s’appuyant sur une étude, quantitative et qualitative, menée sur les 9 297 projets de recherche du PCRD7 – dans le cadre même d’un projet de recherche collaboratif financé par le PCRD7[[10]](#footnote-10) – en vue d’analyser quels types de projets font une place à la société civile, à quelle société civile et quelle place.

Après une présentation du cadre théorique et du dispositif méthodologique mis en place, nous tenterons de montrer que, pour l’essentiel, la participation de membres de la société civile à ces processus de recherche semble se heurter à un double cens caché participatif : du fait de la sélection et autosélection parmi les citoyens et les organisations de la société civile qui participent, mais aussi en raison des modalités de cette participation et de ses effets sur le fonctionnement des projets de recherche eux-mêmes.

**Étudier la participation citoyenne à la recherche**

Comme souligné ci-dessus, le contexte politique contemporain est marqué par l’essor d’une demande de participation parfois diffuse, reconnue dans le droit européen et national et qui s’est concrétisée notamment dans des dispositifs institutionnels (débat public, conférence de citoyens, etc.). Celle-ci émerge désormais dans le champ de la gouvernance publique (État, collectivités), mais aussi, dans une moindre mesure, dans celui de la gouvernance de la recherche. Cet impératif participatif s’est tout particulièrement imposé dans le domaine environnemental.

En effet, interpellés par une société civile ou des États confrontés à des défis environnementaux de plus en plus pressants, tenus d’accompagner les services gouvernementaux dans leurs engagements nationaux ou internationaux plus ou moins contraignants – convention sur la diversité biologique, Natura 2000, stratégies de développement durable, etc. –, les écologues, les naturalistes, comme leurs homologues climatologues impliqués dans le GIEC (Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat), ont été particulièrement incités à s’ouvrir à la participation du public et parfois à assumer un engagement situé dans la controverse. En retour, de nombreuses associations ont recruté des docteurs (en biologie, en climatologie, mais aussi en droit, en sociologie, etc.), et ont parfois créé un service dédié à la recherche. C’est notamment dans cette conjoncture qu’ont commencé à se développer les sciences citoyennes, nourries par exemple par les sites de *crowdsourcing*, qui permettent à des néophytes de contribuer à des processus de recherche. Ce ne sont plus seulement les institutions traditionnelles de recherche qui produisent les connaissances, mais une grande diversité d’acteurs (associations de malades, agriculteurs, associations de protection de l’environnement, communautés d’internautes, collectifs de salariés, associations sur le nucléaire, etc.).

Ces nouvelles manières de « faire science », notamment dans les domaines environnementaux, s’incarnent dans des modalités de collaboration très variées, non dénuées d’ambiguïtés, regroupées couramment sous le terme de « recherche » ou « science » participative. Le niveau d’investissement des partenaires non académiques y est très divers, depuis l’expertise bénévole ponctuelle, la veille informationnelle, les commandes d’études, ou la participation à des comités de pilotage de la recherche, jusqu’à la contribution aux choix des projets retenus dans des programmes de financement, l’expertise et la contre-expertise, l’enquête et l’analyse avec des chercheurs, voire la rédaction d’articles et la mise en œuvre des solutions retenues collectivement, etc. Dans ce contexte, la participation reste un terme ambigu aux formes multiples, dont il n’est pas possible de discuter toutes les acceptions. Aussi la participation sera-t-elle définie ici *a minima* comme la capacité à prendre part à la recherche, en s’engageant dans une enquête collective (Zask, 2011).

Les mêmes ambiguïtés se retrouvent lorsque l’on en vient à la définition d’une « organisation de la société civile » (OSC). Le concept même de « société civile » trouve son origine dans le domaine politique (Quet, 2014). Mais il s’agit d’un terme assez flou, et dont la signification change en fonction du contexte culturel et politique des interlocuteurs. Il s’avère qu’il n’a pas forcément d’équivalent dans toutes les langues. Ces tensions sémantiques reflètent les divergences d’interprétation entre une vision de la société civile en tant que contre-pouvoir à l’État et au marché, une conception basée sur la complémentarité des rôles entre ces trois acteurs, et la définition de la société civile comme « communauté civique » en soutien à une forme de gouvernance plus inclusive et efficace[[11]](#footnote-11). Beaucoup de définitions semblent cependant converger concernant deux critères délimitant la société civile : le caractère non marchand des activités des organisations composant ladite société et le principe de la libre association des membres des organisations. C’est dans ce cadre qu’une OSC est définie dans l’étude du projet CONSIDER comme « toute organisation non gouvernementale, à but non lucratif, ne représentant pas d’intérêt commercial et poursuivant un objectif d’utilité publique (par exemple ONG, coopératives, associations, mutuelles, fondations, *think tanks* et associations de tutelle)[[12]](#footnote-12) ».

Étudier la participation de ces OSC à des programmes de recherche suppose d’étudier non seulement les gradients de la participation citoyenne à la recherche, mais aussi ses formes et les modalités de coproduction de la recherche. Il n’existe pas en la matière de cadre théorique stabilisé définissant clairement les différents modèles et méthodes de la recherche participative. La littérature est foisonnante (Chambers *et al*., 1989). Elle distingue fréquemment les tenants des postures dialogiques de ceux des postures critiques (Chateauraynaud, 2011). En l’occurrence, l’étude se positionne dans le cadre de l’approche pragmatiste critique « post-dialogique » (Lavelle *et al*., 2016), qui, s’appuyant sur l’approche dialogique développée par Jürgen Habermas, et sur la constitution des publics autour des problèmes qui les concernent (Rawls, 1971), intègre la question du conflit et des rapports de force dans sa vision de la participation. Il s’agit donc notamment d’étudier le degré et les formes de collaboration entre chercheurs et société civile en partant des situations conflictuelles qu’ils ont à rencontrer.

Cette approche a été appliquée, dans le cadre d’un projet de recherche européen impliquant, entre 2012 et 2015, cinq universités, une association-réseau d’organisations de la société civile et d’entreprises solidaires et deux cabinets de conseil[[13]](#footnote-13), à l’ensemble des 9 297 projets financés par le 7e programme cadre de la Commission européenne au 1er mars 2012. Deux questionnaires en ligne ont été adressés successivement aux coordinateurs desdits projets. Le premier, court, permettait à l’aide de quatre questions d’appréhender la participation ou non d’OSC à ces projets[[14]](#footnote-14). Sur les 9 297 questionnaires envoyés par email, 2 855 réponses complètes ont été retournées, après deux vagues d’invitation envoyées entre décembre 2012 et janvier 2013, soit un taux de réponse de près de 30 %. Un second questionnaire a ensuite été adressé aux 455 coordinateurs de projets ayant des OSC dans leur consortium, afin de décrire plus finement l’organisation au sein du projet, le rôle des OSC, les motivations, et les difficultés rencontrées, tout en contextualisant selon les types et thématiques des projets. À partir de ces matériaux, une typologie a permis de sélectionner une quinzaine de cas en fonction de la diversité des dispositifs de recherche, des types d’OSC, des formes que prenait la participation des OSC et de l’état d’avancement du projet[[15]](#footnote-15). Pour chacune de ces études de cas, trois partenaires au moins ont été rencontrés lors d’entretiens semi-directifs et une période d’observation des équipes *in situ* a souvent été organisée.

Les projets de recherche financés par la Commission européenne constituent toutefois un ensemble aux contours spécifiques de par leur mode de financement, les types d’appels et les recommandations méthodologiques. De fait, nous y reviendrons, le cadrage imposé par l’administration européenne favorise les partenaires de la société civile déjà fortement institutionnalisés, disposant d’une trésorerie solide et acculturés à la recherche. Le fait qu’une fraction des appels obligent à intégrer des membres de la société civile pour obtenir un financement peut créer des effets artificiels de participation, qui expliquent pour partie que la collaboration puisse rester superficielle (intégration des OSC *a posteriori* après conception du projet, collaboration ponctuelle et assez instrumentale). C’est pour ces raisons que, dans la phase qualitative, nous avons ajouté à nos études de cas européens une quinzaine de cas issus d’autres contextes de collaboration, financés par d’autres programmes (en France, les programmes Repère et Chercheurs citoyens). L’étude qualitative porte ainsi finalement sur 33 cas relatifs à différents pays (Allemagne, Italie, France, Angleterre, Espagne, Belgique, Hollande, États-Unis principalement), et plus spécifiquement sur les quinze qui portent sur des thématiques environnementales, dans le sens où les objectifs recherchés concernent les milieux naturels, la biodiversité, le changement climatique, les énergies alternatives ou des pratiques écologiques.

C’est donc en entrecroisant les résultats de l’étude quantitative (fondée sur les seuls projets européens) et ceux de l’étude qualitative (plus large) que nous avons pu constater combien le modèle de coproduction du savoir semble marginal, combien les chercheurs analysés restent pour la plupart attachés à leur indépendance et semblent percevoir l’avènement de la recherche participative plutôt comme un danger que comme une opportunité de progrès scientifique, et finalement mettre en évidence une forme de « double cens caché participatif » en matière de recherche.

**Un entre-soi de « professionnels » de la recherche**

« Ay est l’association européenne des professionnels de l’habillement. Je suppose que cela correspond à votre définition des "organisations de la société civile". En termes de "contribution aux publications", j’ai lu "contribution à la dissémination". J’espère que j’ai bien compris » (commentaire porté par le porteur du projet Py sur le questionnaire 1)[[16]](#footnote-16).

Y, cadre d’une agence nationale de transfert technologique, est le porteur d’un projet financé par le PCRD7 qui vise notamment à la réduction des rejets de CO2 dans l’industrie textile. Le commentaire qu’il ajoute à sa réponse au questionnaire 1 de notre étude est très révélateur, en creux, de la manière dont est le plus souvent conçu par les porteurs de projet l’apport de ce que nous avons nommé « société civile » aux dispositifs de recherche. En effet, lorsque ceux-ci sont interrogés sur la place qu’ils ont accordé à ce type de recherche collaborative dans leur étude, le plus souvent ils répondent n’en avoir pas donné, soit qu’ils n’y aient pas pensé, soit qu’ils n’en aient pas senti le besoin. Parfois, ils disent lui en avoir octroyé une, mais ils font en réalité référence à des partenaires qui relèvent d’autres logiques. Et, finalement, quand ils lui en ont effectivement donné une, cette participation est plus pensée sous l’angle de la « dissémination » ou du « test » des travaux menés par les seuls scientifiques que d’une réelle participation, sauf lorsque l’on a affaire à des représentants de la « société civile » qui ont presque tout des professionnels de la recherche. Comme le suggère la citation ci-dessus, la participation aux publications n’est, pour beaucoup, pas même de l’ordre du pensable, une conception scientiste de la science réservant celle-ci à un entre-soi « professionnel ». Ce sont ces éléments d’argumentation que nous allons développer et illustrer ci-après.

Ainsi, on note d’abord que, sur les 2 856 porteurs de projet qui ont répondu à l’étude, 79 % disent n’avoir pas inclus de représentants de la société civile dans leur projet[[17]](#footnote-17). Plus significatifs encore sont les motifs invoqués pour cette non inclusion.91 % des porteurs de projet n’ayant pas inclus de représentants de la société civile avancent qu’ils n’ont pas pensé à cette éventualité : alors même que le cadre de financement des projets européens incite à associer des membres de la société civile, la possibilité d’une recherche dite collaborative ne semble donc pour ces porteurs de projet pas vraiment être de l’ordre du pensable. L’idée que la science soit supposée demeurer le monopole des scientifiques – ou, plus exactement, des scientifiques en relation avec le monde économique, puisqu’un nombre beaucoup plus grand de projets fait une place à des partenaires industriels – paraît très fortement ancrée dans les représentations de ces porteurs de projet, soumis aux demandes des financeurs. Quand des raisons de non inclusion plus précises leur sont proposées, les motivations purement scientifiques – projet trop confidentiel, crainte pour la validité scientifique de l’étude – sont très peu invoquées (respectivement par 5 et 4 % des répondants), alors que sont d’abord mis en avant des arguments qui relèvent d’une forme de « sens pratique » scientifique, qui ne voit au mieux la participation de cette société civile à la recherche que comme une contrainte extérieure qui se limiterait aux questionnements éthiques et sociétaux : 46 % des répondants disent n’avoir pas inclus de représentants de la société civile parce qu’on ne le leur demandait pas ; 28 % reprennent l’idée qu’ils n’y ont pas pensé et 16 % avancent qu’ils ne l’ont pas fait parce que les « questions éthiques et sociales étaient déjà prises en compte »[[18]](#footnote-18).

La marginalité de la prise en compte de la société civile est paradoxalement confirmée quand les réponses des porteurs de projet qui disent avoir inclus des membres de la société civile dans leur projet sont analysées. On se rend compte alors, comme le suggérait l’exemple mis en exergue, que bon nombre de ces porteurs de projet ne répondent affirmativement à cette question qu’en faisant mention d’organisations qui, en réalité, ne relèvent pas de la société civile telle que nous l’entendons (cf. plus haut). C’est le cas de ceux qui font référence à des associations professionnelles. C’est aussi le cas de ceux qui y incluent des organismes étatiques, des institutions universitaires ou institutions privées de recherche, voire même une direction de l’Union européenne. Seulement 45 % des projets qui avaient fait mention d’une collaboration avec des institutions relevant de la société civile reposent effectivement sur une telle collaboration. Au total, moins de 10 % des projets initiaux relèvent de cette catégorie[[19]](#footnote-19). Ce différentiel important est lui-même significatif non pas tant de la variabilité de la catégorie « société civile » que de l’éloignement de beaucoup de porteurs de projet vis-à-vis de l’idée même de recherche collaborative avec des OSC.

En approfondissant l’analyse, nous constatons de plus que les quelques organisations de la société civile qui sont mentionnées sont elles-mêmes souvent dans un rapport à la science particulier. L’exemple proposé en introduction de cet article n’est en effet pas l’exception. On trouve un nombre non négligeable d’associations ou de fondations dont un des objectifs explicites est la recherche scientifique. On y trouve aussi des organisations dont une partie importante des membres sont des scientifiques « académiques » ou des personnes qui, sans l’être, ont suivi l’ensemble du parcours nécessaire pour le devenir.

Ainsi, dans un projet qui vise à constituer un réseau scientifique autour des normes techniques en matière de technologie environnementale, l’organisation pilote est une organisation à but non lucratif dont on apprend qu’elle compte comme membres « plus de 5 800 scientifiques, ingénieurs, entreprises, organisations et institutions ». Dans un autre projet, qui vise au développement et à la diffusion d’un modèle d’économie d’énergie et qui, dans sa présentation, met en valeur de manière explicite une dimension de recherche collaborative[[20]](#footnote-20), l’un des principaux référents du côté de la société civile est une association écologiste dont cinq des douze membres du conseil sont présentés, sur son site, comme docteurs ou doctorants.

Plus précisément encore, nous avons pu, via le second questionnaire, recueillir des éléments biographiques tant sur les porteurs de projet que sur leurs homologues associatifs dans le projet. Or, le terme « homologue » ne semble guère usurpé en l’instance puisqu’apparaît une forte proximité biographique entre ces deux catégories d’individus. Les uns et les autres peuvent être considérés comme des professionnels de la recherche. Ils font chacun mention d’une expérience médiane en matière de recherche de 19 ans. 62 % des coordinateurs de projet disent avoir une thèse, mais c’est aussi le cas de 50 % des principaux participants issus de la société civile. Les frontières entre ces deux univers sont du reste si fines qu’il n’est pas rare que certains circulent d’un espace à l’autre. Quelques universitaires coordinateurs de projet sont eux-mêmes membres d’associations. En retour, certains membres d’associations peuvent se retrouver ensuite dans le monde académique.

Le projet Z, qui rassemble des universitaires et deux associations en vue d’aboutir à une méthode dans le domaine de l’agroécologie applicable et transférable dans différents pays, est à cet égard symptomatique. En effet, son coordinateur nous explique qu’il entretient des relations de confiance avec ses partenaires, et plus particulièrement avec le « noyau dur », avec lequel il travaille depuis des années. Il précise ensuite que l’un des membres de ce noyau a « changé de casquette. Il était membre d’Az (une association environnementale), et son contrat arrivait à son terme. Il a été embauché par le laboratoire de l’université N., ce qui nous a permis de le garder dans l’équipe. Cela arrive souvent, on croise les mêmes personnes, on évolue dans les mêmes cercles » (Z, coordinateur du projet, octobre 2012).

Nous sommes donc pour l’essentiel face à des organisations de la société civile et des représentants de ces organisations très spécifiques, déjà très expérimentés et très professionnalisés en matière de recherche. Du reste, 75 % des membres d’organisations de la société civile qui nous ont répondu ont fait valoir que leur organisation s’était déjà engagée dans d’autres projets de recherche auparavant. De plus, un pourcentage identique de membres souhaiteraient être impliqués dans d’autres projets de recherche par la suite. Nous sommes donc pour l’essentiel face à des professionnels de la recherche (bien que non académiques) qui contribuent à clôturer le champ de la recherche plutôt qu’à l’ouvrir à d’autres horizons, à redoubler le « cens caché » scientifique plutôt qu’à rompre sa logique.

Cette forme d’exclusion, en dépit même des incitations présentes dans les appels à projets, peut du reste être expliquée par un ensemble de facteurs qui relèvent pour partie d’une sélection, mais pour partie aussi d’une autosélection.

Ce sont généralement les chercheurs qui sont en position de choisir (ou pas) de travailler avec une OSC. En effet, nous n’avons qu’un seul cas parmi les projets étudiés dans lequel l’équipe de chercheurs a été recrutée par une communauté. Les chercheurs impliquent une OSC le plus souvent à leur corps défendant : la deuxième motivation mise en avant par les porteurs de projet collaboratif du PCRD7 pour avoir inclus un partenaire de la société civile est en effet l’obligation de présence d’un partenaire issu de la société civile dans l’appel à projets lui-même. Dans ces conditions, les chercheurs tendent à privilégier des partenaires qui leur ressemblent et avec lesquels ils ont déjà eu l’occasion de travailler. La position dans le réseau est donc centrale pour comprendre quelle OSC est contactée.

Les cadrages liés au programme de financement et aux modes de fonctionnement des projets collaboratifs contribuent toutefois aussi à une autosélection de profils sociaux et scientifiques spécifiques.

Ainsi, la lourdeur des procédures administratives détourne certaines OSC de candidater. Par exemple, peu d’OSC peuvent se permettre d’avancer 30 % du budget sur leurs fonds propres ou d’assurer les salaires de leurs membres pendant plusieurs mois sur leur trésorerie. Il faut aussi faire face aux obligations administratives inhérentes à ces appels, et fournir les éléments de bilan financier et comptable requis. Le cadrage financier et juridique joue donc un rôle important dans la restriction de la diversité des OSC susceptibles de s’investir. En d’autres termes, quelle que soit la valeur ajoutée apportée au projet par une OSC, si celle-ci ne peut se plier aux règles établies pour le cadrage, elle ne pourra pas participer ou participera simplement à titre gracieux. Nous avons plusieurs cas où des associations ont, pour toutes ces raisons, préféré figurer en tant que sous-traitants plutôt qu’en tant que partenaires. Elles sont donc rémunérées pour des tâches identifiées, sans tirer les bénéfices pleins de la coopération.

Le fonctionnement même des projets de recherche, et qui plus est des projets de recherche européens, joue aussi un rôle de filtre qui contribue à restreindre fortement le profil des participants. La participation suppose en effet la maîtrise d’un « jargon » qui se traduit par des formes d’autocensure : lorsque l’un de nos interviewés explique que « s’[il] n’avait pas un doctorat, personne ne [l’]écouterait » (membre d’une association, février 2013), il laisse entendre que d’autres ne participent pas, faute de doctorat. Ce ne sont donc pas n’importe quelles OSC, ni n’importe quels membres d’OSC qui sont en mesure de se glisser dans ce « moule ». Ce sont pour la plupart des organisations qui présentent déjà une expérience de recherche, sont dans les réseaux idoines et sont suffisamment structurées pour embaucher des salariés avec des diplômes de haut niveau et être en capacité de faire des avances de trésorerie.

Et ce, d’autant que, dans le cadre de projets internationaux, s’ajoute la barrière de la langue. Il est fortement souhaité que les participants puissent communiquer entre eux, et le plus souvent, la langue demandée est l’anglais, ce qui, là encore, restreint l’éventail des participants potentiels.

Ainsi, alors même que les appels à projet étudiés comprennent une forte incitation à inclure dans les programmes des membres et organisations de la société civile, il apparaît qu’un ensemble de facteurs – pour certains, du reste, imputables aux appels à projets eux-mêmes – se combinent pour limiter fortement le nombre et le type d’OSC effectivement incluses dans les équipes. De même qu’il a été montré qu’en matière politique, même dans les dispositifs qui se veulent les plus inclusifs, on tend à faire d’abord appel aux plus inclus et compétents politiquement (mécanisme de sélection) et que ce sont ces derniers qui se sentent le plus légitimes à intervenir (mécanisme d’autosélection), une forme de « cens caché » est retrouvée en étudiant les équipes de recherche incluses dans le PCRD7.

Cela ne signifie pas toutefois pas que des groupes de la société civile moins centrés sur les activités de recherche peuvent néanmoinsparfois participer à de tels projets.

Certains dispositifs sont du reste mis en place pour dépasser les barrières à la participation. Ainsi, certaines équipes contournent la question de la maîtrise d’une langue en privilégiant la proximité culturelle et géographique et en facilitant les traductions. D’autres donnent à leurs membres les moyens d’accumuler du savoir et de se sentir donc plus légitimes à agir.

Dès lors, plusieurs des projets analysés font intervenir des OSC qui ne sont pas spécialisées dans des activités de recherche. Ainsi, un projet qui vise à élaborer des critères en vue de définir des indicateurs scientifiques de biodiversité fait état de six organisations différentes associées au projet. Toutefois, dans ces cas-là, c’est semble-t-il essentiellement à des tâches plutôt marginales – ou, tout au moins, marginales au regard de l’activité scientifique proprement dite – que ces groupes se voient assignés, parfois à leur demande comme nous allons le voir. Ainsi, dans le projet précité, aucune desdites associations n’est partenaire en tant que tel du projet. Toutes n’y sont parties prenantes que via leur participation à un comité de suivi qui est appelé à intervenir, selon la présentation du projet, « aux étapes critiques du processus de sélection des indicateurs ».

C’est cette place relativement marginale des représentants de la société civile dans les projets de recherche – place toutefois évolutive selon le type de projet, mais aussi et surtout selon le degré de « professionnalisation aux métiers de la recherche » de ces représentants – que nous allons par la suite tenter d’informer.

**Une participation souvent marginale aux effets limités**

« Eh bien, j’ai appris à ne pas trop attendre des projets. Pas vraiment en ce qui concerne la recherche mais plutôt en ce qui concerne mes attentes en matière de technologie ou de résolution de problème concret » (Pf, membre d’une association, juin 2013).

Cette remarque, tirée d’un entretien réalisé auprès du membre d’une association qui avait participé à un projet centré sur la communication, dont l’objectif était la production d’un prototype, est symptomatique de la relative déception dont font part les représentants de la société civile associés à des projets de recherche dans la majeure partie des cas étudiés.

Leurs attentes initiales ne sont en effet pas limitées. Pour la plupart des OSC, un projet réussi est un projet qui permet la concrétisation d’une action, d’un service ou d’un produit. Il est aussi valorisé comme utile, permet de résoudre ou contribue à résoudre une situation problématique. Il doit également délivrer des résultats académiques, qui permettront de donner une forme de légitimité aux préconisations ou aux connaissances produites. Il suppose donc une forme d’hybridation des connaissances qui permette la prise en compte d’intérêts et d’objectifs divergents, selon un calendrier souvent décalé entre par exemple le temps disponible pour les bénévoles et le timing plus long de la recherche. Ce qu’un membre d’une OSC, cette fois plutôt satisfait, traduit en parlant d’une « participation souple » : « Chaque partenaire a ses propres idées. On a une participation souple » (projet sur les énergies renouvelables).

Cette forme de collaboration suppose pour partie de renverser l’ordre établi des places, en faisant des membres d’OSC des chercheurs et vice versa. Or, quand la focale est placée sur les seuls projets étudiés qui font une place à la société civile, il apparaît que, le plus souvent, celle-ci reste congrue et que les scientifiques en demeurent les principaux maîtres d’œuvre, si bien que les enjeux sociaux sont relégués derrière des enjeux plus techniques et scientifiques.

Notons toutefois, que, si cette configuration domine, deux autres configurations de relations entre chercheurs et société civile apparaissent et que cette relégation relative des acteurs associatifs n’est pas nécessairement problématique, ni pour les chercheurs, ni pour les membres associatifs, voire ni pour la société elle-même.

**Trois configurations de relations entre chercheurs et membres de la société civile**

Au regard de notre échantillon de projets, il est possible de distinguer trois cas de figure, en fonction notamment du statut des OSC impliquées, du moment de leur entrée dans le projet, mais aussi du degré de saillance et de conflictualité de l’objet de la recherche.

La première situation, la plus fréquente, correspond à des projets dans lesquels les OSC arrivent après la conception du projet. Cette arrivée tardive est souvent liée au fait que l’appel à projets rendait leur présence obligatoire. Les OSC se glissent alors dans un rôle déjà défini par d’autres et vont plus ou moins bien s’y ajuster. Dans ce cas, elles ont un rôle d’expertise, de test, de validation ou de diffusion des résultats auprès de leurs membres. Elles peuvent aussi donner accès à certains terrains aux chercheurs. Elles sont parfois sous-traitantes, parfois membres du groupe, mais elles ont une influence marginale sur les choix opérés et les sujets traités.

Paradoxalement, les OSC peuvent être décrites par les chercheurs comme « indispensables » : en effet, sans elles, le projet ne pourrait se dérouler car on ne pourrait pas obtenir les données ou faire les tests nécessaires. Pour autant, elles sont peu en mesure de décider ou d’imposer leurs vues. Ce qui peut se traduire par un sentiment de relative frustration : « J’aurais dû avoir une influence plus forte quand on a parlé des sujets à traiter. Sur une liste de dix sujets, j’ai pu en apporter trois, et ils sont restés marginaux » (membre d’une OSC participant à un projet autour de la gestion des ressources en eau).

Dans la seconde situation, une association de protection de l’environnement, par exemple, peut identifier un sujet sur lequel elle souhaite absolument disposer d’un état des lieux. Elle va alors être à l’initiative du projet et solliciter des chercheurs susceptibles de partager cet intérêt, puis entrer dans une phase de négociation au sujet des enjeux académiques et des résultats concrets attendus. Même dans ce cas, ce sont souvent les chercheurs qui définissent les protocoles et rédigent le projet, reprenant en partie le contrôle de celui-ci. Dans de très rares cas, l’OSC à l’initiative du projet en est aussi le pilote. C’est souvent parce qu’elle a réussi à rassembler des fonds, ce qui lui donne une relative autonomie. Ce sont souvent des projets très spécifiques, ou qui portent sur des sujets encore peu explorés (par exemple maladie orpheline dans le domaine de la santé, sujets liés à la pauvreté, cas de pollution localisée). Le rôle des OSC est alors beaucoup plus actif, leurs membres sont reconnus comme des chercheurs, c’est-à-dire comme des contributeurs à l’analyse et à la production de connaissances.

Dans le troisième cas, beaucoup plus rare, chercheurs et OSC sont placés sur un pied d’égalité. Généralement, une partie au moins des partenaires se connaissaient déjà et ont établi des relations de confiance lors de collaborations précédentes. Le projet C fait partie de ces projets. Il est composé d’un noyau dur de partenaires qui ont l’habitude de travailler ensemble et se connaissent très bien. Le projet réunit des chercheurs de différentes disciplines et plusieurs OSC, dont des associations d’agriculteurs et de boulangers, liés par l’envie de développer une méthode participative de sélection des semences en plein champ.

« Nous sommes aussi des chercheurs. Nous testons dans nos champs et nous validons certaines variétés en fonction de nos besoins. Nous sommes à égalité. Si le projet ne nous convenait pas, nous partirions » (c, membre d’une OSC, juin 2012).

« Cela fait très longtemps que je travaille avec X. Et avec Y aussi. C’est un peu comme une famille, ils viennent chez moi, je connais leur famille. »

« On discute, on échange beaucoup, j’ai X presque tous les jours au téléphone. On décide ensemble » (c, coordinateur de projet, chercheur, juin 2012).

Ce type de collaboration implique de mettre en place des méthodes de travail qui permettent la contribution de tous les partenaires. Souvent il existe encore une spécialisation des rôles, les chercheurs ayant l’expertise technique sur certains aspects et les membres des OSC sur d’autres. Des « médiateurs » ou « traducteurs » sont nécessaires. Ils font le lien entre les partenaires parfois éloignés, en allant physiquement à leur rencontre. Ils traduisent les langages des uns et des autres. Ils ont un rôle central.

« C, elle vient nous voir, elle discute, elle vient dans nos champs. Sans elle, il y a plein de choses que je n’aurais pas comprises. Elle montre aussi que ce qu’on fait, c’est important » (Pc, membre d’une OSC, juin 2012).

Les réunions sont plus fréquentes, et sont plus souvent en « face à face » pour permettre le travail de régulation de la dynamique du groupe. Elles comportent des temps de travail formels intenses ainsi que des temps informels d’échanges, au restaurant ou chez les uns et les autres. La relation de confiance est ainsi nourrie et permet de dépasser les désaccords sans heurts.

Comme nous l’avons constaté le degré d’intégration des « non-professionnels de la recherche » à l’entreprise de recherche semble largement corrélé au degré de professionnalité desdits « non-professionnels », à leur habitude de travailler avec des scientifiques. Il semble toutefois aussi dépendre du type d’enjeux embrassés par la recherche. De fait, au regard de notre étude, plus les sujets sont controversés, plus le rôle des OSC semble actif et reconnu par les autres partenaires. Lors de conflits d’usage entre habitants, vacanciers, agriculteurs, chasseurs et élus par exemple (que l’on songe au pourtour méditerranéen ou aux parcs naturels nationaux), les projets de recherche se montent difficilement et sont en butte à de nombreuses critiques. Le fait de s’appuyer sur une équipe composée de chercheurs et de certaines parties prenantes peut faciliter l’avancée du projet et sa légitimation aux yeux des financeurs et plus largement de l’opinion publique. Les OSC prennent alors part aux phases d’analyse elles-mêmes, au risque toutefois de fortement limiter l’autonomie des chercheurs qui deviennent de simples exécutants des OSC.

**Des configurations plus ou moins « fonctionnelles »**

Nous ne saurions croire que, quelle que soit la recherche, plus le degré de participation de membres de la société civile au processus de recherche est fort, mieux c’est pour la recherche, tant du point de vue des participants que des enjeux scientifiques et sociétaux pris en compte.

Certes, nombre de représentants d’associations ayant participé à ce type de recherche collaborative témoignent d’une relative déception, du sentiment d’avoir été marginalisés et pas suffisamment entendus par les chercheurs, à l’instar de ce membre d’une association de patients impliqué dans un programme national. Alors même que les chercheurs du projet présentent celui-ci comme un succès, ce membre déplore que sa propre « influence » n’ait pas été « plus forte » (février 2013).

Toutefois, une partie des OSC se satisfont de cette division des tâches car, la recherche n’étant pas pour elles une fin en soi mais un moyen, par exemple, d’argumenter en faveur de certaines réformes de l’action publique, elles ne tiennent pas à consacrer davantage de temps au projet de recherche lui-même.

Par ailleurs, on peut interroger le postulat qui est à l’origine du souci d’un ensemble croissant d’institutions de faire participer des représentants de la société civile à des projets de recherche, à savoir l’idée que ces représentants apporteraient une vision plus précise des besoins « réels » de la société.

C’est cette idée que reprend très explicitement un des non-professionnels « embarqué » que nous avons interrogé : « [Notre présence], cela apporte la part de réalité au projet. Finalement, les chercheurs poursuivent leurs propres intérêts et nous savons tous que la recherche se porte sur les sujets où l’on trouve de l’argent et pas toujours sur ce qui est le mieux pour la société. C’est un fait. On a tous besoin de manger […], alors quand les OSC participent, d’une certaine manière nous représentons les gens qui ont besoin que l’on avance dans un domaine précis des connaissances. Je crois que ça donne une certaine réalité au projet et permet aux laboratoires de se concentrer sur les sujets vraiment importants pour les gens. C’est le bénéfice principal d’inclure la société civile dans la recherche et surtout s’assurer que l’on répond à un véritable besoin des gens » (Pf, membre d’une OSC, juin 2013).

Ce discours de la pertinence sociétale de la recherche portée par les OSC est toutefois à nuancer et à déconstruire. Les OSC sont elles-mêmes porteuses de visions de la société civile liées à leur histoire et à leur stratégie. Certaines s’intéressent principalement à un sujet très délimité, qui pourrait être défini comme un intérêt local ou un intérêt particulier. Elles recherchent la réalisation de certains objectifs avant tout au bénéfice de leurs membres, même si elles mettent en avant des objectifs d’une portée plus générale. Des sujets très controversés comme la contamination des plantes en milieu naturel par les OGM, les risques liés à la commercialisation de produits contenant des nanotechnologies, la pollution des océans, les pertes de biodiversité, etc., sont l’occasion de porter des causes. La portée des projets oscille dès lors souvent entre ces deux extrêmes, un intérêt général idéalisé et un intérêt particulier à courte vue.

Il paraît donc difficile d’affirmer que la présence d’OSC dans un projet lui confère *per se* une portée sociétale marquée. Il existe dans chaque projet une tension entre un idéal et des intérêts particuliers, et des attentes souvent contradictoires à propos des résultats, si bien que, selon les cas, ce sont tantôt les OSC tantôt les chercheurs qui sont porteurs d’une vision plus ou moins large. Il s’agit dès lors plutôt d’analyser comment les modes de collaboration, et la capacité réflexive des équipes constituées le temps des projets, permettent dans certains cas à ces dernières de former une vision du bien commun.

**Conclusion**

Nous avons montré que les projets dits participatifs étudiés correspondent d’autant plus souvent à une extension des modalités classiques de la recherche, plutôt qu’à une transformation essentielle du fonctionnement de la recherche, que les programmes de financement favorisent un type d’OSC très spécifique. Des difficultés mais aussi des mécanismes de censure et d’autocensure en viennent à réserver la participation dans les processus de recherche les plus courants à des individus et groupes spécifiques, eux-mêmes déjà très socialisés à l’univers scientifique. Ce faisant, alors même que les institutions qui appellent de leurs vœux une intégration plus grande de la société civile dans des processus de recherche le font au nom d’un impératif participatif qui supposerait que, de la sorte, les intérêts de la société seraient mieux pris en compte, ces projets, et les modes de financement qui leur sont associés, reproduisent en partie les inégalités que la participation était sensée combattre : les OSC véritables sont peu nombreuses et leur rôle reste souvent marginal, si bien que, pour l’essentiel, au moins dans le corpus de projets étudiés, la science reste l’affaire de professionnels. En ce sens, nous retrouvons donc les logiques du cens caché telles qu’elles ont pu être mises en avant en matière de démocratie représentative et participative. Comme en politique, il est certes des dispositifs dans lesquelles la place accordée à la société civile est plus importante, notamment lorsque les enjeux soulevés sont particulièrement conflictuels. Mais, là encore comme en politique, c’est plus en vue de légitimer le projet que par choix délibéré.

Il est toutefois un point où la comparaison entre cens caché politique et cens caché scientifique semble toucher ses limites. En effet, nous avons pu constater que la situation de relégation relative des OSC ne paraît pas créer de conflits. À l’inverse, cette situation convient pour différentes raisons à certaines OSC, qui ne disposent ni du temps ni des ressources nécessaires pour participer aux enquêtes. Et ce, d’autant que la place dévolue aux OSC est souvent évolutive selon le type de projet, mais aussi selon le degré de « professionnalisation aux métiers de la recherche » de leurs représentants et le niveau de confiance présent entre les participants. Plus les chercheurs et les citoyens maîtrisent les modalités de cette collaboration, plus ils sont sensibles aux apports mutuels qu’elle apporte, et plus la collaboration peut s’engager de manière équitable.

Nous avons également pu noter que la participation de citoyens à des processus de recherche ne doit pas être présentée comme un absolu. Dans certains projets, cette présence apparaît comme un moyen de mieux concilier des objectifs scientifiques avec des objectifs sociétaux plus globaux. Mais, dans d’autres configurations, la démarche de recherche semble à l’inverse être entravée par la place trop forte accordée à des représentants de la société civile qui tendent à défendre des intérêts locaux spécifiques. Du fait des spécificités du fonctionnement de l’espace scientifique, la cohabitation entre expertise cognitive et expertise d’usage semble plus problématique que dans l’espace politique[[21]](#footnote-21).

La situation est donc plus complexe qu’il n’y paraît et l’analyse ne peut être réduite à une vision binaire de l’univers de la recherche, opposant les scientistes d’un côté et les participatifs de l’autre. Il ’existe plusieurs configurations des modalités relationnelles au sein des projets qui ne sont pas sans effet sur la production de connaissances. Encore faut-il ajouter qu’au-delà des projets étudiés au cours de cette étude, particulièrement bien financés et internationalisés – ce qui favorise les logiques d’exclusion relative –, certains programmes (comme les projets chercheurs citoyens portés par les régions en France et certains projets européens) permettent le développement d’une recherche marginalisée, « hors norme », très participative, pour des chercheurs qui ne sont pas soutenus dans leurs institutions et qui sans ces projets n’auraient aucun moyen de travailler. La forme de financement par projets favorise en effet l’émergence de projets « hors cadre institutionnel », c’est-à-dire qui ne se classent pas facilement dans les axes prioritaires des institutions de recherche, parce qu’ils sont à l’intersection de logiques disciplinaires, militantes et participatives. Le projet C que nous avons décrit plus haut en fait partie, tout comme plusieurs projets chercheurs citoyens, qui auraient difficilement été soutenus à l’intérieur d’une institution. Apparaissent ainsi de nouvelles communautés de recherche souvent orientées vers l’international, où elles sont reconnues et leurs travaux diffusés. Ces projets sont donc « hors normes » pour plusieurs raisons et pourraient ouvrir des perspectives nouvelles quant au développement du dialogue science-société. Au-delà du double cens caché participatif.

**Références**

Abers R.N., 2000. *Inventing local democracy: Grassroots politics in Brazil*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.

Bacqué M.-H., Sintomer Y. (Dir.), 2011. *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte.

Blatrix C., 2002. Devoir débattre. Les effets de l’institutionnalisation de la participation sur les formes de l’action collective, *Politix*, 15, 57, 79-102.

Blatrix C., 2009. La démocratie participative en représentation, *Sociétés contemporaines,* 2, 74, 97-119.

Blondiaux L., 2008. Le profane comme concept et comme fiction politique. Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs : les avatars d’une notion, in Fromentin T., Wojcik S. (Dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L’Harmattan, 37-51.

Blondiaux L., Sintomer Y., 2002. Impératif délibératif, *Politix*, 15, 57, 17-35.

Blondiaux L., Fourniau J.-M., 2011. Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?, Participations, 1, 1, 8-35.

Boltanski L., Thévenot L., 1991. De la justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard.

Bourdieu P., 1976. Le champ scientifique, Actes de la recherche en sciences sociales, 2, 2-3, 88-104.

Bourdieu P., 2001. *Science de la science et réflexivité. Cours du Collège de France 2000-2001*, Paris, Éditions Raisons d’agir.

Callon M., Lascoumes P., Barthe, Y., 2001. *Agir dans un monde incertain*, Paris, Éditions du Seuil.

Chateauraynaud F., 2011. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Éditions Pétra.

Emery F., Trist E., 1965. The causal texture of organizational environments, *Human Relations*, 18, 21–32.

Emery F., Thorsrud E., 1976. *Democracy at work*, Leiden, Martinus Nijhoff.

Gaxie D., 1978. *Le cens caché*, Paris, Éditions du Seuil.

Gaxie D., 2003. *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.

Gourgues G., 2013. *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Hely M., Simonet M. (Dir.), 2013. *Le travail associatif*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest Nanterre.

Huntington S., 1975. The United States, in Crozier M., Huntington S., Watanuki J., *The crisis of democracy. Report of the governability of democracies to the Trilateral Commission*, New York, New York University Press, 59-118.

Khilnani S., 2001. La « société civile », une résurgence, *Critique internationale*, 10, 1, 38-50, doi:10.3917/crii.010.0038.

Latour B., 1987. *Science in action: How to follow scientists and engineers through society*, Cambridge MA, Harvard University Press.

Latour B., 1998. From the world of science to the world of research?, *Science,* 280, 5361, 208-209, doi: 10.1126/science.280.5361.208.

Lavelle S., Lefebvre R., Legris M. (Dir.), 2016. *Critiques du dialogue. Discussion, traduction, participation*, Villeneuve d’Ascq, Presses du Septentrion.

Le Naëlou A., 2004. Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d’une sociologie des professions, *Revue Tiers Monde*, 180, 4, 773-798.

Lewin K., 1947. Frontiers in group dynamics. I. Concept, method and reality in social science; social equilibria, *Human Relations,* 1, 5-40.

Quet M., 2014. Science to the people ! (and experimental politics): Searching for the roots of participatory discourse in science and technology in the 1970s in France, *Public understanding of science*, 23, 6, 628-645.

Rawls J., 1971. *A theory of justice*, Harvard, Harvard University Press. Trad. fr:[*Théorie de la justice*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_de_la_justice), par [Catherine Audard](https://fr.wikipedia.org/wiki/Catherine_Audard), Paris, Éditions du Seuil, 1987.

Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hériard B., Lefebvre R. (Dir.), 2007. *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.

Sintomer Y., 2007. *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.

Sintomer Y., 2011. Démocratie participative, démocratie délibérative : l’histoire contrastée de deux catégories émergentes, in Bacqué M.-H., Sintomer Y.  (Dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 113-134.

Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A., 2008. *Les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public*, Paris, La Découverte.

Zask J. 2011. *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation,* Paris, Le Bord de l’eau.

Annexe : les deux questionnaires

1. Pour des raisons de confidentialité, nous ne détaillerons pas le contenu du projet ni du consortium. Pour simplifier la lecture, nous avons qualifié les porteurs de projet par des lettres (X), leur projet par un P indicé par la lettre de son promoteur (Px) et l’association intégrée au projet de recherche par un A indicé par la même lettre (Ax). [↑](#footnote-ref-1)
2. 7e Programme cadre de recherche et développement technologique (2007-2013) financé par la Commission européenne. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ce terme de *work package* est emprunté au vocabulaire utilisé dans les projets européens. Il fait référence à un groupe de travail thématique. [↑](#footnote-ref-3)
4. Dans le domaine économique, se référer aux travaux autour de la démocratie industrielle (Emery et Trist, 1965 ; Emery et Thorsrud, 1976). [↑](#footnote-ref-4)
5. Callon *et al*. (2001) utilisent ce terme pour désigner les personnes dont le métier n’est pas la recherche. [↑](#footnote-ref-5)
6. On utilisera ce terme de « société civile » pour désigner les acteurs qui ne relèvent pas du monde académique, sans pour autant appartenir aux mondes économique ou politique, et qui ont une visée d’intérêt général. Les organisations de la société civile (OSC) désignent des groupes d’acteurs organisés autonomes qui ne cherchent pas à faire de profit et tendent vers la poursuite d’un but commun orienté vers l’intérêt général. L’organisation mondiale de défense de l’environnement à laquelle il est fait allusion un peu plus haut en est un exemple. Il ne s'agit donc pas exactement de ce qui est nommé « société civile » dans le domaine politique. [↑](#footnote-ref-6)
7. Sur les différentes dimensions du processus de professionnalisation dans le monde associatif, *cf.* Le Naëlou (2004) et Hely et Simonet (2013). [↑](#footnote-ref-7)
8. Pensons aux projets citoyens mis en place par les régions ou aux projets collaboratifs soutenus par le programme H2020. [↑](#footnote-ref-8)
9. La notion de société civile elle-même mérite un examen critique (Khilnani, 2001), elle ne constitue pas un tout homogène. [↑](#footnote-ref-9)
10. www.consider-project.eu/ [↑](#footnote-ref-10)
11. Comme dans la dynamique européenne et le questionnement de sa légitimité démocratique. [↑](#footnote-ref-11)
12. Dans le texte : “*By CSO we mean non-governmental, not-for-profit organisations that do not represent commercial interests and pursue a purpose in the public interest (for example NGOs, cooperatives, associations, grass-roots, mutuals, foundations, think tanks and umbrella organisations)*.” [↑](#footnote-ref-12)
13. Projet CONSIDER (Civil sOciety orgaNiSation In Designing rEsearch goveRnance). [↑](#footnote-ref-13)
14. Une version du questionnaire original se trouve en annexe. Les questionnaires ont été rédigés en anglais, langue exigée pour la rédaction des rapports des projets financés par le PCRD7. [↑](#footnote-ref-14)
15. www.consider-project.eu/deliverables-1/D2.3%20CONSIDER\_main\_findings-report\_2014\_30\_06\_LU.pdf?attredirects=0&d=1 [↑](#footnote-ref-15)
16. Par commodité, les citations ont été traduites de l’anglais au français, puisque la quasi-totalité de l’enquête a été réalisée en langue anglaise. [↑](#footnote-ref-16)
17. Sachant qu’au regard de la thématique de l’étude, nous pouvons supposer que, parmi les porteurs de projet qui ont répondu, sont surreprésentés ceux dont le projet faisait une place à la société civile. [↑](#footnote-ref-17)
18. Notons qu’il ne s'agit pas pour nous de laisser entendre que toute recherche nécessiterait d’inclure des membres de la société civile dans l’équipe de recherche, mais seulement de constater que, quand les appels à financement invitent à de telles collaborations, celles-ci demeurent rares. Que ce soit ou non un bien pour ces recherches. [↑](#footnote-ref-18)
19. Nous rappelons que ce chiffre est sans doute encore majoré par rapport à la réalité en raison de la variabilité des propensions à répondre à un tel questionnaire. Ajoutons qu’il ne s’agit pas là du pourcentage de projets dans lesquels un représentant de la société civile serait partenaire. Certains porteurs de projet font mention de collaborations qui ne passent pas par un partenariat, souvent via des comités externes supposés suivre l’avancée du projet et faire des recommandations. [↑](#footnote-ref-19)
20. Le projet reposera « sur une coopération intensive entre les chercheurs et des organisations intermédiaires [...], parmi lesquelles on trouve des agences gouvernementales ou semi-gouvernementales dans le domaine de l’énergie, des organisations non gouvernementales, des consultants et des entreprises de service énergétique ». [↑](#footnote-ref-20)
21. Notons, toutefois, qu'en matière politique, il est des citoyens qui se réjouissent de n'avoir qu'une place marginale dans les dispositifs participatifs et il est des réflexions sur les effets « pervers » d'une trop grande intégration des citoyens dans les procédures politiques (Huntington, 1975). [↑](#footnote-ref-21)